



DIRECTION ACHATS

N° 3 /D/DA/2024

DECISION

ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 112-1- a ;
- Considérant la consultation architecturale n° 98/BKAM/2023 portant sur la « Désignation d'un architecte pour le projet de construction et d'aménagement des locaux de stockage des produits chimiques à Dar As-Sikkah » ;
- Considérant la modification des données techniques du besoin initialement exprimé par la Banque impliquant la modification du programme de la consultation architecturale.

Le Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler la consultation architecturale n°98/BKAM/2023 portant sur la « Désignation d'un architecte pour le projet de construction et d'aménagement des locaux de stockage des produits chimiques à Dar As-sikkah» pour modification des données techniques du besoin initialement exprimé.

en
W

Rabat, le 29 janvier 2024



Signée : BELAHCEN Nada